



Information Municipale

Août 2025



WWW.MAIRIE-YMARE.FR

474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

ÉCOLES – CALENDRIER 2025-2026	2
ENFANCE / JEUNESSE	3
CRÈCHE RÉCRÉ A4	7
ASSOCIATIONS	8
CCAS	12
NIDS D'INSECTES DANGEREUX	14
TRAVAUX	15
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE	19
TRAVAUX A VENIR	27
URBANISME	29
ÉLECTIONS	30
CIMETIÈRE	30
CITOYENNETÉ	31
INFORMATIONS UTILES	35
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE	36
NOUS CONTACTER	40
LES DATES A RETENIR	41

ÉCOLES – CALENDRIER 2025-2026

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 1^{er} septembre 2025. Toutes les informations seront à retrouver sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/ecoles>

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 29 août 2025		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 1 ^{er} septembre 2025		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 7 février 2026 Reprise des cours : lundi 23 février 2026	Fin des cours : samedi 14 février 2026 Reprise des cours : lundi 2 mars 2026	Fin des cours : samedi 21 février 2026 Reprise des cours : lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 4 avril 2026 Reprise des cours : lundi 20 avril 2026	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Reprise des cours : lundi 27 avril 2026	Fin des cours : samedi 18 avril 2026 Reprise des cours : lundi 4 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.



MENJ - Décembre 2022

ENFANCE / JEUNESSE

Inscriptions cantine, garderie, étude et accueil de loisirs :

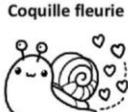
Pensez à renouveler l'attestation d'assurance de vos enfants pour l'année 2025-2026 et à nous transmettre votre avis d'imposition à jour pour le calcul de votre quotient familial.

N'hésitez pas à réserver le centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires. Vous pouvez retenir dès maintenant pour l'année entière via votre espace famille.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune : <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/inscription-services-communaux>

Voici le planning pour les mercredis des semaines 36 à 42 :

Planning d'activités des mercredis 2025-2026

Semaine 36 à 42 2025	THEMES	MERCREDI 03/09	MERCREDI 10/09	MERCREDI 17/09	MERCREDI 24/09	MERCREDI 01/10	MERCREDI 8/10	MERCREDI 15/10
	Les escargots → Activités manuelles	<p>Comment est constitué un escargot ?</p> 	<p>Coquille fleurie</p> 	<p>Escargot en pâte à sel</p> 	<p>Peinture de l'escargot</p> 	<p>Escargot « Octobre rose »</p> 	<p>Escargot en origami</p> 	<p>Escargot géant</p> 
	→ Activités sportives	<p>Hockey sur gazon</p> 			<p>Activités sélectionnées avec les enfants</p> 			

ENFANCE / JEUNESSE

CROSS – COURIR POUR UN AVENIR SANS BARRIÈRES

Samedi 28 juin, un CROSS a été organisé au profit de l'association "vaincre la mucoviscidose" par Lucie Pesquet. Cet événement a réuni 70 enfants, et grâce aux inscriptions et aux dons, un

total de 453€10 a été collecté au profit de l'association.



Afin de soutenir l'association et les bénévoles de cet événement, la commune d'Ymare a décidé de faire un don de 150€.

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé pour leur engagement et pour leur grande générosité en faveur de cette noble cause !



ENFANCE / JEUNESSE

VIVE LES VACANCES !

Le vendredi 4 juillet, les enfants qui fréquentent la cantine scolaire ont célébré le début des vacances d'été comme il se doit !



ENFANCE / JEUNESSE

A l'occasion des vacances de printemps, voici les thèmes principaux qui ont été abordés avec les enfants :

*Le journal
des vacances
de Printemps 2025*

Le débarquement en Normandie



Les pokémons



CRÈCHE RÉCRÉ A4

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Un après-midi festif, pour marquer la fin de l'année, a été organisé le 2 juillet dernier. Les parents, leurs enfants et le personnel de la crèche ont partagé ce moment convivial.



TRAVAUX D'ÉTÉ

Pour être en conformité avec les normes en vigueur, l'actuelle clôture doit être remplacée. Une clôture plus haute sera posée en août 2025.



La crèche RÉCRÉ A4 accueille les jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans. Elle est ouverte toute l'année et tous les jours du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (fermeture trois semaines au mois d'août et une semaine à Noël). Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la directrice : Cécile DECATOIRE au 02.35.60.09.28 ou à creche@recrea4.fr



ASSOCIATIONS

FÊTE DU PAYS – AVRIL 2025

Retour en images sur la Fête du Pays et sa Foire à Tout organisées conjointement par la Mairie d'Ymare et les associations de Football, de Pétanque et de Tennis. Les exposants et les visiteurs ont pu profiter du soleil pendant ce magnifique week-end.



ASSOCIATIONS

Contacts

→ Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune d'Ymare : www.mairie-ymare.fr, rubriques « Associations » ←

AS5V - Avenir Sportif SYNQ Villages - Football : André FERNANDEZ → as5v.football@gmail.com

GYM YMARE - ENFANTS : Nathalie FRONT → gym.ymare@gmail.com

GYM YMARE - ADULTES, ZUMBA & SÉNIORS : Nicole MARIE → nicolemarie76@laposte.net

ASCY OUISTITIS D'YMARE : Betty BROCHET → les.ouistitis.dymare@gmail.com

ASCY PETANQUE : Michaël THIESSELIN → ascypetanque@gmail.com

ETPE - Entente Tennis du Plateau Est : Philippe LEROUX → contact@etpe.net

ASCY WIMARA : Angela DUVIVIER → ascywimara@gmail.com

YOGA BIEN-ÊTRE : Yannick GALPIN → contact.yoga.bien.etre.ymare@gmail.com

ASSOCIATION FLORIAN FILLET : Maryline FILLET → AssociationFlorianFillet@orange.fr

A LIVRE OUVERT (bibliothèque) : Claudine DUVAL → bibliotheque.ymare@orange.fr

BOXE THAÏ : Patrice HOARAU → ymareboxethai@gmail.com

AFAY - Association Fils et Aiguilles Ymaroise : Agnès VENDANGE → 06 83 23 25 39

JARDINS OUVRIERS : Pascal POTTIER → 06 77 22 72 37

JUDO CLUB PLATEAU EST : Christophe BAROU → jcpe76@gmail.com

LA CHANDELLE VERTE : Isabelle BRASSE → 06 70 30 72 38

LA MARE A WIDO : Grégory ROPERT → lamareawido@gmail.com

LES BLÉS D'OR : Marie-Louise GRISEL → 02 35 79 12 74

WYFFA : Emmanuel LANSOY → manu.lansoy@gmail.com

EUROPE-INTER-ÉCHANGES : Daniel HUE → contact@europe-inter-echanges.org

ASSOCIATIONS

AS5V FOOTBALL – ASSOCIATION SPORTIVE SYNQ VILLAGES

Félicitations aux U17F qui gagnent la coupe départementale 2 buts à 0 contre l'équipe de Mont Saint Aignan.



AVENIR SPORTIF SYNQ VILLAGES
 St Aubin Celloville - Ymare - La Neuville Chant d'Oisel - Quéville-la-Poterie
Football - Saison 2025/2026

AVENIR SPORTIF SYNQ VILLAGES
 St Aubin Celloville - Ymare - La Neuville Chant d'Oisel - Quéville-la-Poterie
Football - Saison 2025/2026

Jours et horaires des entraînements

Catégorie	Jour	Créneau	Lieu
U7G/U7F	Mardi	18h15-19h15	La Neuville
	Mercredi	10h-11h	Ymare
U9G/U9F	Mardi	18h15-19h15	La Neuville
	Mercredi	11h15-12h15	Ymare
U11G/U11F	Mardi	18h15-19h15	La Neuville
	Mercredi	14h-15h15	Ymare
U15G	Lundi	18h30-20h	St Aubin Celloville
	Mercredi	17h30-18h45	Ymare
U18G	Lundi	19h-20h30	Ymare
	Jeudi	19h-20h30	St Aubin Celloville
U15F	Lundi	18h45-20h30	La Neuville
	Jeudi	18h45-20h30	La Neuville
U18F	Lundi	18h45-20h30	La Neuville
	Jeudi	18h45-20h30	La Neuville
Séniors	Mardi	19h-21h	Ymare
	Jeudi	19h-21h	Ymare
Vétérans	Mercredi	19h-21h	Ymare

Reprise semaine du 1er Septembre 2025
 Créneaux et lieux d'entraînement susceptibles d'être modifiés

Tarifs

U7/U9/U11/U13/Catégories fém = 110€
 U15 et Séniors = 120€ U18 = 130€
 Vétérans = 110€ Loisirs = 50€
 Tarif mutation selon catégorie

Remise de 20€ jusqu'aux U18 pour les habitants des communes SYNQ (Saint Aubin Celloville-Ymare-La Neuville Chant d'Oisel-Queville la Poterie)

Réseaux

Facebook:
www.facebook.com/AS5V.FOOTBALL

Instagram: [as5v_football](https://www.instagram.com/as5v_football)



Boutique en ligne

Contacts

Email: as5v.football@gmail.com

Président: André Fernandez Tél: 06.14.78.44.91
 Trésorier: Cédric Auvray Tél: 06.85.67.96.64
 Secrétaire: David Véricel Tél: 06.80.92.86.80
 Ecole de foot: Steven Maruitte Tél: 06.21.79.51.81
 Section Féminine: Dorian Courtel Tél: 06.85.29.78.09

ASSOCIATIONS



Pratique du Yoga Iyengar



Horaire des séances

Tous les mercredi à 18h30 hors vacances scolaires à partir du 10 septembre

Tarif de la saison

126 € pour les adhérents des communes d'Ymare et de Quévreville la Poterie

141 € pour les autres communes

La pratique se fait dans la salle de judo d'Ymare.

Le club fourni tout le matériel sauf le tapis.

D'autres activités comme des stages peuvent être proposées durant l'année.



Attention nombre de places limité

Pour tous renseignements ou inscriptions, veuillez visitez notre site ou contacter

Mr Yannick Galpin

06 -12- 40 -88 -01

contact.yoga.bien.etre.ymare@gmail.com

Site internet : <http://yoga-ymare.e-monsite.com>



GYM YMARE



Pour la saison 2025-2026, L'association Gym Ymare propose diverses activités (baby-gym, motricité, gymnastique au sol et aux agrès, gymnastique rythmique et parkour) adaptées à l'âge de vos enfants à **partir de 18 mois**.

Nous proposons aussi la **gym adulte, senior** et la **zumba** et **une activité « multisports collégiens »** (gym, parkour, running, renforcement musculaire...)

Lundi	18h30-19h30	Zumba
Mercredi	9h45-10h30	gym motricité non scolarisé
	10h30-11h30	gym PS/MS à partir de 2021
	11h30-12h30	gym MS/GS jusqu'à 2020
Vendredi	13h45-14h45	Parkour - 6 7 8 ans
	14h45-15h45	Gym - CP/CE1
	15h45-16h45	Gym - CE2/CM1/CM2
	16h45-17h45	Parkour 9 10 11 ans
	11h00-12h00	gym séniors
	16h15-17h15	gym CE2/CM1/CM2
	17h15-18h15	gym MS/GS jusqu'à 2020
	18h15-19h15	Multisports Collégiens
	19h30-20h30	gym Adultes

Ces créneaux peuvent être modifiés en fonction des inscriptions.

Tarifs annuels : baby-gym 110€ / gym enfant ou adulte 150€ / Gym séniors ou zumba 95€

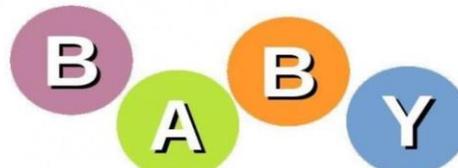
Mail de la section : gym.ymare@gmail.com

Site de la mairie : <https://www.mairie-ymare.fr/associations>

RDV le 6 septembre 2025
pour le forum des associations
14h00 – 17h30 à l'école d'Ymare



LES OUISTITIS



Parcours de motricité libre avec différents modules de gym, cerceaux, ballons...

Lundi
9H00 à 11H00



Retour au calme avec des histoires et des comptines.

Ymare
Salle de judo



Nous fêtons Noël, carnaval, pâques.

Berty
0687331953



Atelier Baby lecture de 9h30 à 10h30 un vendredi sur deux avec l'association « A livre ouvert »

Ymare
Bibliothèque

Contact : les.ouistitis.dymare@gmail.com

ASSOCIATIONS

Année Scolaire 2025/2026

Les rendez-vous à ne pas manquer
avec l'ASYC Wimara !



- Collecte de papiers : dates à définir
- Café de la rentrée : lundi 1er septembre à 8h20
- Goûter de la rentrée : lundi 1er septembre à 16h00
- Assemblée générale : vendredi 19 septembre à 19h00
- Salon du Bien-être : dimanche 12 octobre (Organisé par Lyda Thérapy)
- Défilé d'Halloween : vendredi 31 octobre
- Bourse aux jouets : 22 et 23 novembre
- Boum Carnaval : date à définir
- Objets personnalisés
- Chasse aux œufs : samedi 4 avril
- Vente de pain à la fête du pays : samedi 25 avril
- Vente de fleurs pour la fête des mères : dim.31 mai
- Boum des CM2 : date à définir
- Fête des écoles : samedi 27 juin

Nous vous attendons nombreux !

Contact : ascywimara@gmail.com
Page facebook : Ascy Wimara

Association
Fils & **A**iguilles
Ymaroise

Tous les mardis
de 14h à 18h



Au 1^{er} étage du château
474 grand' rue, 76520 Ymare



Venez passer un bon moment avec nous,
nous travaillons dans la bonne humeur
la couture, le tricot, le scrapbooking...

Cotisation annuelle : 30€



Présidente : Agnès Vendange
Contact : 06 83 23 25 39



Entente Tennis Plateau Est

Nos formules & Tarifs 2025-2026 -
Le tennis s'adapte à tous

ALBAN & XAVIER
062404868 & 0667193495

CONTACT@ETPE.NET

ETPE.NET

BOOS - FRANQUEVILLE -
LA NEUVILLE - YMARE

FORMULE ADHÉSION SIMPLE

ACCÈS ILLIMITÉ AU JEU

FORMULE AS - LIBERTÉ
Jeunes.....75€
Adultes.....150€

- Accès illimité aux 9 courts
- Réservation en ligne
- Recherche de partenaire
- Accès aux stages
- Licence FFT
- L'adhésion au club procure une priorité sur l'offre padel de décembre



De 6.25€ à 12.5€/mois

FORMULE ADHÉSION COURS LOISIRS

1H DE SÉANCE / SEMAINE

FORMULE ACL
Nés en 2022 et après.....95€
Nés en 2021/2020/2019.....155€
2021 à 2016 Nouvelle école tennis.150€
-de 18ans classique.....260€

Adultes.....330€
1h30/semaine - pickleball.....225€

Idem formule AS +
30 cours collectifs annuels

1^{er} cours d'essai

FORMULE ADHÉSION COURS COMPÉTITION

SUIVANT LE CLASSEMENT

FORMULE ACC
Jeunes 2h + 1h physique.....465€
Jeunes 3h + 1h physique.....550€

Adultes 1h30.....465€

Idem formule ACL +
Championnat 76 inclus (équipe)
+ Coaching individualisé

Être à la pointe du tennis

FORMULE LES OFFRES EN +

TOUJOURS + DE JEUX

FORMULE (+)
1h additionnelle.....185€
Plateaux et matchs illimités.....75€
Entraînement physique adultes.....75€
Tournoi interne.....5€
Plateau unitaire.....15€
Crédit d'impôts à 66%.....Don+30€
Tennis fauteuil.....150€
Tennis adapté.....Sur devis
Tennis santé 1h (avant déduction).150€
APA 1h (avant déduction).....100€
APA 2h (avant déduction).....140€
APA 3h (avant déduction).....160€
Jeu Santé Match.....Gratuit
JSM Niv2 2h.....150€

Le club personnalisé



Je m'inscris
en ligne

ÉTUDIANTS
-20€ SUR TARIF INDIQUÉ
-15€ PAR ADHÉSION
SUPPLÉMENTAIRE
(FOYER FAMILIAL)
INSCRIPTION AVANT LE
28/06/25 À 15H:
-10€ SI -18ANS
-15€ SI +18ANS

HORS COMMUNE
+30€
SAUF ADHÉRENT
2024/2025

Pass' jeune et pass' sport

10



LE CLIC DU PLATEAU EST

Le CLIC du Plateau EST vous propose plusieurs rendez-vous « ATELIER VILL'ÂGE », destinés aux personnes de 60 ans et plus.

Ce sont des ateliers gratuits, de 14h à 16h à Amfreville-la-Mivoie.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter le 02 32 93 90 68



AMFREVILLE-LA-MIVOIE

Salle Tango, 127 rue François Mitterrand 76 920

ATELIERS ORGANISÉS PAR LA FÉDÉRATION ADMR 76
AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME
ET DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS POUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



ATELIERS VILL'ÂGE

RÉSERVÉS AUX 60 ANS ET PLUS



LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE APRÈS 60 ANS

- 19 SEPT • DIEN CHAN
- 03 OCT • SOMMEIL
- 17 OCT • YOGA DU RIRE
- 07 NOV • ALIMENTATION
- 21 NOV • ART FLORAL
- 05 DÉC • PRÉVENTION DES ARNAQUES

Gratuit !



14H - 16H

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS :
02 32 93 90 68
OU
POLEPREVENTION@FEDE76.ADMR.ORG

SALLE TANGO, DERRIÈRE LA POSTE
127 RUE FRANÇOIS MITTERRAND
76 920 AMFREVILLE-LA-MIVOIE



1 rue Ernest Delaporte - 76710 MONTVILLE
02 32 93 90 68 / poleprevention@fede76.admr.org
Ne pas jeter sur la voie publique

NIDS D'INSECTES DANGEREUX



NIDS DE GUÊPES ET D'INSECTES DANGEREUX

Avec l'arrivée des beaux jours, les guêpes, frelons et autres insectes vont faire leur apparition. Si vous constatez l'arrivée d'essaims ou de nids vous pouvez contacter l'une des deux entreprises privées avec lesquelles nous avons passé une convention : **SOS FRELONS 76** ou **ALLO LA GUÊPE**.

Un spécialiste se rendra à votre domicile sur rendez-vous.

Sur présentation de la facture et d'un RIB, la mairie prendra en charge 50% de la dépense, dans la limite de 45€, uniquement si vous avez appelé **SOS FRELONS 76** ou **ALLO LA GUÊPE**.

SOS FRELONS 76 : 06.17.92.59.30

ALLO LA GUÊPE : 06.72.42.17.00

NIDS D'ABEILLES



Les essaims d'abeilles sont récupérés par les apiculteurs.

Vous pouvez retrouver la liste sur le site internet de la mairie :

www.mairie-ymare.fr/pratique/nids-de-guepes-et-dinsectes-dangereux

Les apiculteurs se trouvant dans le secteur de BOOS :

- Monsieur LAUNAY Miguel - Ymare : 07 62 78 12 24
- M.COURTOIS Jean-Marie - Bois d'Ennebourg : 06 07 52 11 14
 - M.DELAPORTE Joël - Belbeuf : 07 82 11 35 41
- M.FARIN Daniel - Amfreville La Mi-Voie : 07 71 03 64 99
 - M.LERAY - Boissay : 06 40 58 65 23

TRAVAUX

AIRE DE JEUX

Bonne nouvelle ! C'est officiel : la nouvelle aire de jeux est ouverte !

Petits et grands peuvent désormais venir en profiter : toboggans, jeux pour les tout-petits et pyramide de cordes pour les plus téméraires !

Nous vous invitons à venir la découvrir et à partager un moment convivial en famille.

L'aire de jeux se trouve en face de la salle des fêtes, dans le Parc du Château.

AVANT LES TRAVAUX



PENDANT LES TRAVAUX



FIN DES TRAVAUX



TRAVAUX

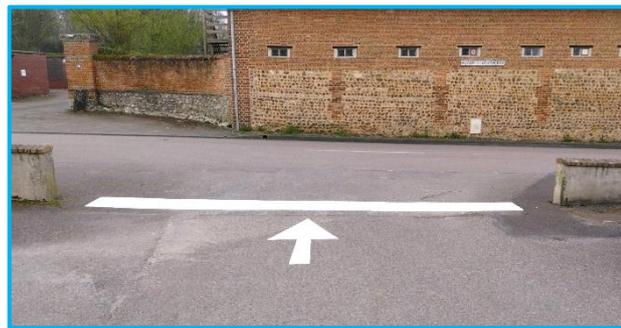
MARQUAGE AU SOL PARKING DE LA MAIRIE



Un marquage au sol a été réalisé sur le parking de la place de la mairie afin de délimiter les emplacements disponibles. Ce parking est en effet utilisé par les usagers de la mairie, de la boulangerie ainsi que par ceux de la garderie et du centre de loisirs.



Deux places réservées aux personnes en situation de handicap ont également été prévues.



MARQUAGE AU SOL ACCÈS POMPIERS



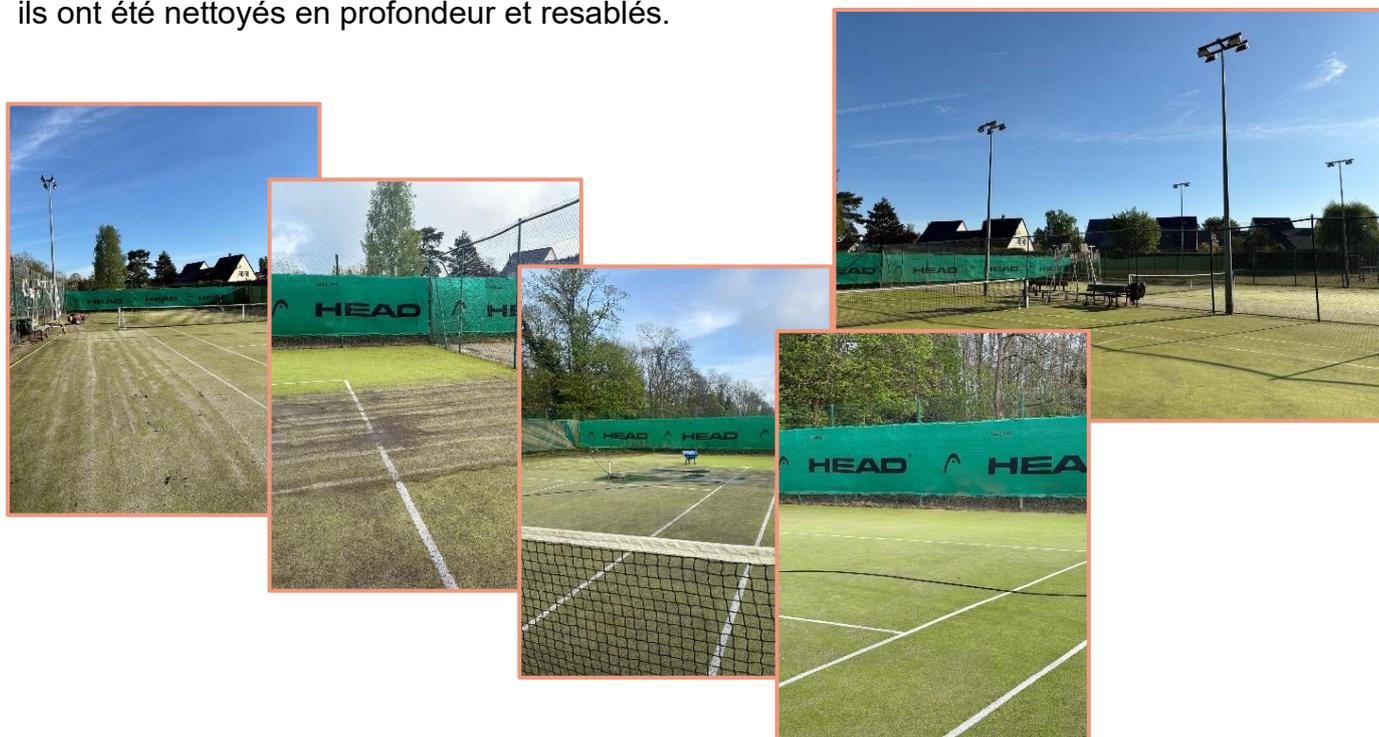
Un accès réservé aux pompiers a été aménagé à l'entrée des terrains sportifs afin d'éviter que des véhicules ne gênent leur intervention.



TRAVAUX

TERRAINS DE TENNIS EXTÉRIEURS

L'entretien des terrains de tennis extérieurs a été réalisé, ils ont été nettoyés en profondeur et resablés.



TERRAINS DE FOOTBALL

Réfection des terrains de football durant l'été : remise à niveau des surfaces de but et engazonnage.



TRAVAUX

RÉFECTION RUE DU CALVAIRE ET CHEMIN DU CALVAIRE

La rue du Calvaire et le chemin du Calvaire nécessitaient depuis plusieurs années un réaménagement important.

Ces travaux de grande ampleur ont été réalisés entre avril et juin, par la Métropole Rouen Normandie qui est en charge des voiries communales. Cette opération a permis la création de nouvelles places de parking, la rénovation complète des chaussées et la création de trottoirs.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

CONCERT DE JAZZ – VENDREDI 14 MARS 2025

En mars dernier, nous avons accueilli le Festival « In Jazz » à Ymare.



La chanteuse Viviane Ginapé est une figure emblématique du Jazz français, reconnue pour sa maîtrise du scat et son approche pédagogique de l'expression vocale. Elle a enlevé le public de la salle des fêtes le temps d'une représentation en soirée.

Ce concert a été financé par la Municipalité et vous a été offert gracieusement.



Vu son succès, le Festival « In Jazz » sera reconduit l'année prochaine avec un artiste différent.

FÊTE DES FEMMES – SAMEDI 24 MAI 2025



Madame le Maire a convié à la salle des fêtes toutes les Ymaroises, le 24 mai dernier, pour célébrer les Femmes.

Cet événement festif a été l'occasion de rendre hommage à toutes les Femmes de la Commune et d'offrir à chacune d'entre elles qui étaient présentes un cadeau symbolisant le rassemblement et la convivialité.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

TEMPÊTE ET DÉGÂTS

Suite à la tempête survenue mi-juin, un arbre du Parc du Château est tombé à terre. Celui-ci a mobilisé l'intervention des quatre agents des Services Techniques ainsi qu'un élu pendant deux jours pour retirer le volume le plus important avant le feu de la Saint-Jean. Une seconde intervention sera nécessaire pour éliminer les dernières parties de l'arbre.

D'autres arbres sont également tombés sur plusieurs chemins communaux, ce qui a nécessité l'intervention des agents pour les rendre à nouveau praticables.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

FEU DE LA SAINT-JEAN – SAMEDI 21 JUIN 2025

Depuis 2014, les élus font preuves d'inventivité en construisant chaque année une structure en bois pour le Feu de la Saint-Jean. Voici en images les différentes compositions :

2014



2015



2016



2017



2018



2019



2020
& 2021



2022



2023



2024



2025



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

LES YMAR'chés

Devenus des rendez-vous incontournables le 1^{er} samedi de chaque mois entre avril et septembre, les YMAR'chés sont des moments de retrouvailles et de convivialité entre administrés, élus et commerçants. Merci à vous d'être toujours aussi fidèles et nombreux !



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE – MARDI 8 JUILLET

A l'occasion du Tour de France, et afin de marquer l'évènement, quelques décorations ont été installées dans la commune.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE – MARDI 8 JUILLET

Les cyclistes du Tour de France sont passés sur la Départementale 13 le mardi 8 juillet. Petits et grands ont pu recevoir des cadeaux de la Caravane publicitaire avant d'applaudir les coureurs.

L'accueil de Loisirs était également présent avec une jolie banderole, remarquée à plusieurs reprises par les équipes de la Caravane du Tour. Les enfants étaient ravis et ont collecté de nombreux cadeaux !



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

LA FÊTE NATIONALE – DIMANCHE 13 JUILLET



Après une retraite aux flambeaux marquée par la danse, la bonne humeur et les confettis, nous avons eu le plaisir de partager un verre de l'amitié au son du groupe « Orchestre VO 76 ».

Malheureusement, les conditions météorologiques ne nous ont pas été favorables. En raison d'un orage imminent, nous avons dû prendre la décision urgente d'avancer le feu d'artifice de 20 minutes, sur la recommandation des artificiers. Sans cette mesure, le feu n'aurait pas pu être tiré.

Au moment où la décision a été prise, une annonce a été faite au micro pour informer toutes les personnes présentes.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

OUVERTURE DU CENTRE AQUALUDIQUE DU PLATEAU EST DE ROUEN

Bonne nouvelle : le nouveau Centre Aqualudique du Plateau Est de Rouen, baptisé O'CAPE, a ouvert ses portes aux premiers nageurs le lundi 4 août 2025 à 14h.

Ce projet a été mené par les 10 communes membres du SICAPER (Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen) : Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Boos, Franqueville-Saint-Pierre, Le Mesnil-Esnard, Mesnil-Raoul, Montmain, Quévreville-la-Poterie, Saint-Aubin-Celloville, Ymare.



Le centre est composé : D'un bassin sportif :

25 mètres avec 6 couloirs, d'un bassin d'apprentissage de 265 m², d'une pataugeoire et d'un pentagloss, permettant aux usagers de profiter pleinement des plaisirs de la baignade.

Pour accompagner cette première étape, un planning estival d'activités aquatiques est mis en place, incluant notamment des stages de natation.

D'espaces extérieurs :

Ils sont accessibles dès l'ouverture pour profiter des beaux jours, avec 400 m² de plages minérales et un vaste solarium végétalisé de 1 400 m².

Après l'ouverture de l'espace aquatique en août, l'ouverture globale du centre aqualudique O'CAPE est prévue pour **le samedi 13 septembre** avec :

Un espace Bien-être :

Un bassin de relaxation et d'activité de 121m², un hammam, un sauna, un bain à remous, deux douches sensorielles. Salle de repos, transats et service de tisanderie vous seront également proposés.

Un espace Forme :

Un plateau cardio-training de 88m² et une salle de cours collectifs de même dimension offriront de nombreuses activités Fitness et de remise en Forme.

Horaires du mois d'août :

Du lundi au vendredi de 10h à 20h
Et le samedi et dimanche de 10h à 18h

Tarifs espace aquatique :

Adultes : Tarif public : 6,50€ / Tarif résident* : 4,40€

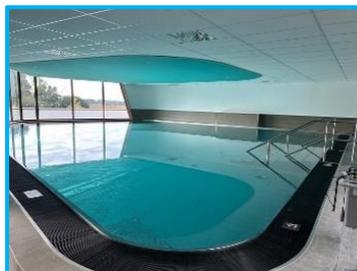
Enfants : Tarif public : 5,50€ / Tarif résident* : 3,70€

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

**Habitants d'une des dix communes membres du SICAPER*

Retrouvez toutes les informations sur le site internet <https://www.o-cape.fr/>

[Vidéo - Ouverture du Centre Aquatique du Plateau Est](#)



TRAVAUX A VENIR

AMÉNAGEMENT D'UN ROND POINT EN FACE DE THALES

La première phase des travaux de reprise des enrobés de la Départementale 13, entre le rond-point de Quévreville-la-Poterie et le rond-point de la Californie, en direction des Authieux sur le Port Saint-Ouen, a été réalisée du 30 juin au 5 juillet.

PREMIERE PHASE DES TRAVAUX RÉALISÉE DÉBUT JUILLET :



La seconde phase des travaux, qui concerne l'aménagement d'un giratoire et de la voie verte face à l'entrée de l'entreprise THALES, aura lieu **du 1^{er} septembre au 15 décembre 2025**.

Ce nouveau rond-point facilitera la sortie de la commune d'Ymare, offrant une alternative plus fluide au panneau STOP actuel.

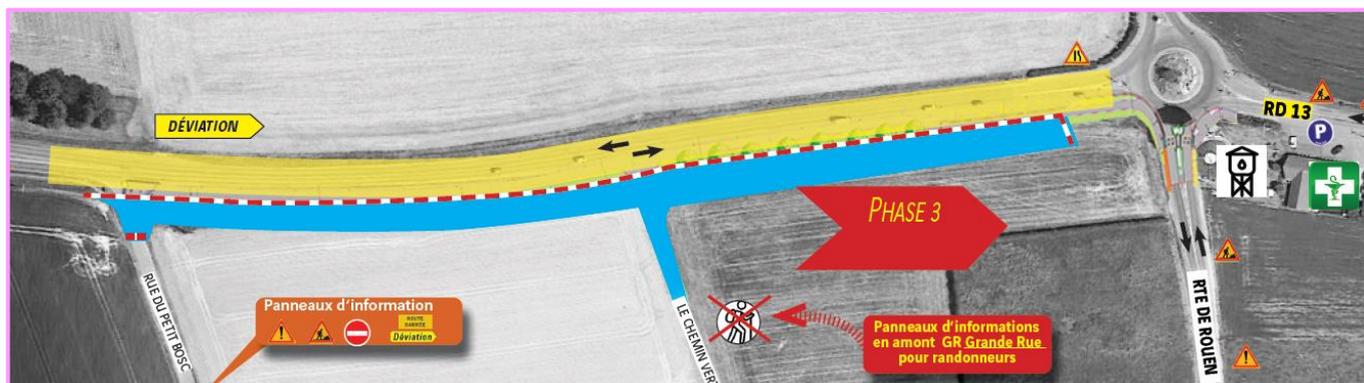
DEUXIEME PHASE DES TRAVAUX :



TRAVAUX A VENIR

La circulation sera maintenue dans les deux sens sur la Départementale 13. La rue de l'église sera mise en impasse, avec la mise en place d'un parcours de déviation. Pour le ramassage des ordures ménagères, rien de change, le camion pourra faire sa tournée normalement dans la rue de l'église.

La ligne de bus 334 sera impactée, le parcours sera modifié. Tous les éléments seront communiqués par le réseau ASTUCE, en charge des cars scolaires.



La rue du Petit Bosc sera également affectée par les travaux de réalisation de la voie verte. Du 1er septembre au 15 décembre 2025, un point de regroupement temporaire à l'angle de la rue du Petit Bosc et du Clos du Chemin Vert sera mis en place pour le dépôt des ordures ménagères. La Métropole Rouen Normandie distribuera un courrier à chaque foyer concerné.



URBANISME

GNAU – GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

Besoin de réaliser des travaux chez vous ?
De déposer un permis de construire ou une déclaration préalable ?

En quelques clics, réalisez toutes vos démarches en ligne sur le guichet numérique



Le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** vous offre désormais la possibilité de **déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne**. Cette solution vous permet d'accéder au service public de manière simple et efficace tout en bénéficiant des mêmes garanties de réception et de traitement de votre dossier.

ETAPE 1 : Créez un compte pour pouvoir déposer et suivre son dossier d'urbanisme : gnau.metropole-rouen-normandie.fr

ETAPE 2 :

- Choisissez le type de dossier que vous souhaitez déposer et la commune d'YMARE.
- Compléter le formulaire.
- Téléversez les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.
- Vérifiez que toutes les informations requises ont bien été renseignées et que toutes les pièces nécessaires sont jointes (des éléments complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement).
- Validez le dépôt de votre dossier qui sera transmis directement à la Mairie.

ETAPE 3 :

- Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) vous est automatiquement envoyé par courriel. Il s'agit de la preuve de dépôt. En cas de non-réception, il convient de contacter la Mairie.
- Un accusé de réception électronique (ARE) vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Il vous donnera le numéro attribué à votre dossier.

ETAPE 4 :

- Suivez l'état d'avancement de la demande depuis votre compte.
- Consultez les courriers et les documents de décision liés à votre demande sur votre espace personnel.

À noter : Le délai réglementaire d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique (AEE).

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie d'Ymare : contact@mairie-ymare.fr



**Guichet Numérique
des Autorisations
d'Urbanisme**

ÉLECTIONS

ELECTIONS MUNICIPALES – MARS 2026

Les électeurs seront appelés aux urnes en Mars 2026 pour élire le Maire de la Commune. La date précise sera communiquée aux électeurs trois mois avant le premier tour.

Pour tout renseignement sur les élections, le site <https://www.service-public.fr/> est un incontournable et vous permettra de faire plusieurs démarches, notamment si :

Vous souhaitez vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote ?

Rendez-vous ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Vous souhaitez faire une inscription en ligne sur les listes électorales ?

Rendez-vous ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

L'inscription sur les listes électorales peut se faire :

- Soit automatiquement, comme par exemple lors de l'inscription d'office d'un Français atteignant l'âge de 18 ans
- Soit de façon volontaire, c'est-à-dire à l'initiative de l'électeur, comme par exemple à la suite d'un déménagement ou de l'obtention de la nationalité française.

CIMETIÈRE

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

L'entretien du cimetière est régulièrement assuré par les agents des services techniques, qui se chargent notamment du désherbage des allées. Les concessions, quant à elles, restent sous la responsabilité des propriétaires des sépultures.

Depuis 2017, les services d'entretien des municipalités ne sont plus autorisés à utiliser des produits phytosanitaires. Cette interdiction a

considérablement augmenté la charge de travail des agents municipaux, car ces produits permettaient d'éliminer les plantes vivaces jusqu'à la racine. Désormais, l'entretien doit être effectué manuellement, ce qui le rend plus rigoureux et laborieux. De plus, depuis le printemps, une alternance d'épisodes de chaleur et de pluie a favorisé la croissance des végétaux.

Nous invitons les propriétaires des sépultures à tailler les arbustes qui seraient trop envahissants ou qui empièteraient sur les concessions voisines.



RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

Vous pouvez vérifier auprès de la Mairie si votre concession est toujours en cours de validité en contactant le service concerné par téléphone au 02 35 79 00 10 ou par e-mail à l'adresse contact@mairie-ymare.fr.

Vous pouvez également rechercher sur <https://cimetiere.gescime.com/ymare-cimetiere-76522>

CITOYENNETÉ

DIVAGATION & DÉJECTIONS CANINES

Sur la voie publique ainsi que dans les forêts, **vous êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer. Vous devez **tenir votre chien en laisse** s'il représente un danger pour les personnes ou pour d'autres animaux domestiques. N'oubliez pas, si votre **chien est catégorisé**, il doit porter une **muselière** lors de vos promenades.

De plus, tout propriétaire ou **possesseur de chien** est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au **ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal **y compris dans les chemins**.

Il vous est également rappelé qu'un arrêté municipal prescrivant la lutte contre les aboiements de chien a été pris le 14 avril 2024.

Merci à vous d'appliquer ces consignes pour le respect de votre voisinage et le bien-être de tous.

VOUS AIMEZ VOTRE COMMUNE ?

Un petit geste pour vous, un grand pas pour nos trottoirs !

Les crottes, c'est dans un sac, pas sous une semelle.



RÈGLES DE CIVISME

Je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse

J'utilise des appareils de bricolage et de jardinage aux horaires autorisés

Je taille mes haies régulièrement

Je dépose mes encombrants en déchetterie

Je privilégie le dialogue en cas de conflit

Je trie mes déchets...
... et je ne les brûle pas dans mon jardin

Pour la tranquillité de mon voisinage, je modère le volume de ...

Je respecte les règles de stationnement et les limitations de vitesse, autrement dit, le code de la route !

Vivons ensemble !



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **Juillet, Août, Septembre 2009** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet service public avant le **30 Septembre 2025**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : vérifiez attentivement que les informations à renseigner soient correctement complétées sur le Cerfa.

CITOYENNETÉ

ACTES DE MALVEILLANCE SUR LA COMMUNE

Depuis le printemps, plusieurs dégradations ont été constatées sur la commune. Ces dégradations sont survenues au niveau des terrains sportifs, des bâtiments associatifs et communaux ou encore près de la mare.

Ces incivilités entraînent des frais supplémentaires et du temps pour les réparations.

Soyons citoyens...

Dégradation d'un compteur électrique



Effraction et dégradations dans le court de Tennis couvert



Dégradation des bancs publics



Panneau et grillage endommagés près de la Mare aux canards



A plusieurs reprises, la borne à l'entrée du Parc du Château a été endommagée, sans que les automobilistes en cause viennent se déclarer en mairie.



La gendarmerie est intervenue et a identifié un premier groupe de personnes impliquées dans plusieurs de ces incidents.

CITOYENNETÉ

POULAILLER A DOMICILE

Vous êtes de plus en plus nombreux à installer un poulailler dans votre jardin.

Si la production d'œufs frais est considérée comme leur principal intérêt, les poules possèdent bien d'autres avantages : elles recyclent nos déchets de cuisine, elles sont un moyen écologique pour nous débarrasser, sous certaines conditions, des parasites du jardin, et elles produisent un fumier des plus fertilisants.

L'entretien régulier du poulailler assure confort et santé à vos poules.

Quelques conseils :

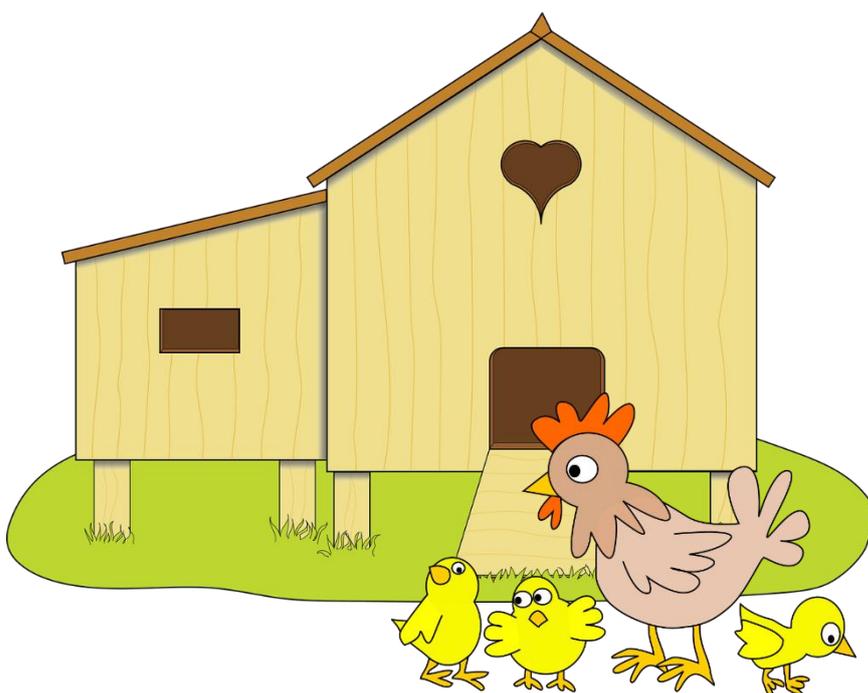
- Stockez les graines dans une boîte métallique hermétique
- Une fois par mois : renouvelez la paille et la litière
- Une fois tous les 6 mois : procédez à une désinfection totale été/hiver
- Une fois par an : effectuez un vide sanitaire, un coup de karcher et de pinceau pour un poulailler tout neuf

Attention ! Il existe 2 types de poulaillers : Les poulaillers mobiles et les poulaillers en dur.

- Les poulaillers mobiles sont des structures légères pouvant accueillir jusqu'à une dizaine de poules. Cette structure ne nécessite aucune déclaration.
- **En revanche pour les poulaillers en dur, si votre structure fait entre 5 et 20 m² une déclaration auprès de la mairie est nécessaire avant les travaux.** Si le poulailler dépasse les 20 m² il faudra une demande de permis de construire.

Au-delà de 50 poules de plus de 30 jours, le propriétaire est considéré comme un éleveur de poules professionnel aux yeux de la loi et, est soumis aux règles plus complexes de la profession.

En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'état de votre poulailler et vous devez également procéder à la dératisation de celui-ci, si cela est nécessaire.



CITOYENNETÉ

TAILLE DES HAIES & STATIONNEMENT

La qualité de vie à YMARE ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires de bon voisinage et de sécurité.

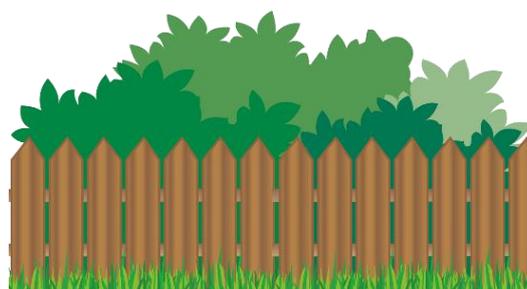
En voici quelques-unes qui correspondent aux doléances les plus fréquemment reçues en mairie :

→ Chaque propriétaire ou locataire, riverain d'une voie publique doit élaguer ses plantations afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, nettoyer les trottoirs ou cheminements piétons qui longent sa propriété.

N'oubliez pas également de tailler les haies qui donnent chez vos voisins !

Rappel :

- Les plantations faisant plus de 2 mètres de hauteur doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative des deux propriétés
- Pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2m, la distance minimale à respecter est de 0.50 m
- La hauteur maximale autorisée des clôtures et de haies végétales est de 1,80 mètres



→ Concernant le stationnement : nous vous rappelons que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation et que l'arrêt empiétant sur le passage à l'intention des piétons est interdit.

Ces stationnements peuvent s'avérer dangereux pour les piétons et empêcher la bonne visibilité pour les véhicules.



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La réglementation précise également que les habitants doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, animaux...)

INFORMATIONS UTILES

SPAM ET MESSAGES FRAUDULEUX

Vous avez un doute sur un message reçu ?

Il existe un numéro pour signaler les arnaques téléphoniques, qu'elles soient par sms ou par appel : le 33700

Les signalements sont totalement gratuits via les grands opérateurs (bouygues, sfr, RED, orange...) et permettent de lutter activement contre la fraude téléphonique.



Pour signaler directement par sms il vous suffit de copier/coller le sms frauduleux et de l'envoyer au 33700. Vous recevrez alors un sms vous demandant d'envoyer le numéro arnaqueur.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.33700.fr tout y est expliqué.

SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES



Soyez vigilants :

- Fermer vos portes
- Ne laissez pas d'objets de valeur à la vue
- Ne conservez pas d'espèces à votre domicile
- Prévenez vos voisins quand vous devez vous absenter
- Prévenez la gendarmerie en cas d'absence prolongée
- Si vous avez été visité, ne touchez à rien et composer le 17 !

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- Gardez votre calme et ne touchez à rien ;
- Composez le 17 immédiatement, une patrouille se déplacera à votre domicile.
- Pendant toute période d'absence prolongée, pensez à vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) par le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241> Les gendarmes effectueront des patrouilles régulières autour de votre domicile afin de prévenir toute tentative de cambriolage.

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

INFORMATION RÉSEAU ASTUCE

Bonne nouvelle pour les –18 ans : à partir du 1er septembre 2025, les transports en commun seront gratuits sur tout le réseau Astuce !

Vous avez moins de 18 ans ?

Vous pouvez **voyager gratuitement** (habitant de la Métropole ou non) mais **il vous faut un titre valide** (carte Astuce ou M-Ticket) pour être en règle.

Vous êtes déjà abonné avec une carte Astuce physique ?

- Aucune démarche à faire :
 - Le prélèvement automatique sera stoppé à partir de septembre. Le titre sera prolongé gratuitement jusqu'à la veille des 18 ans.
 - Le paiement comptant aura un remboursement des mois entiers payés au-delà du 1er septembre qui sera effectué en fin d'année 2025. Un formulaire en ligne sera disponible courant été. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer en agence.

Vous êtes déjà abonné avec un titre dématérialisé (M-Ticket) via l'application ou via le site MyAstuce ?

- Ajoutez un abonnement moins 18 ans (dans le courant de l'été date à confirmer) :
 - Le prélèvement générera un remboursement des mois entiers payés au-delà du 1er septembre. Vous serez remboursés en fin d'année 2025. Un formulaire en ligne sera disponible courant de l'été. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer en agence.

Vous n'avez pas encore de titre ?

Obtenez-le :

- Carte physique : Sur la e-boutique MyAstuce dans le courant de l'été ou en agence des mobilités dès le 10 juillet !
- Titre dématérialisé (M-Ticket) : Via l'application ou le site MyAstuce dans le courant de l'été !
- **La validation reste obligatoire à chaque trajet, même si c'est gratuit !**

N'hésitez pas à partager l'information autour de vous.

Plus d'informations : www.myastuce.fr



DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

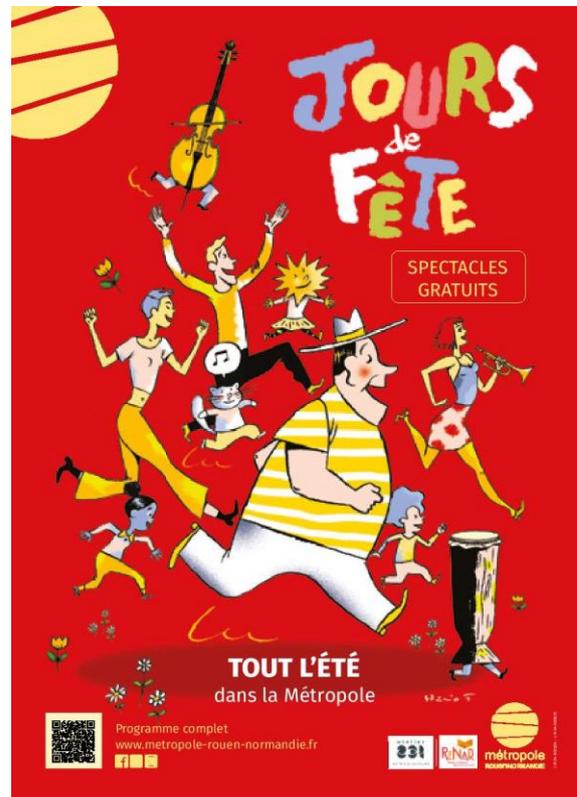
JOUR DE FÊTE

Du 4 juillet au 24 août, la Métropole Rouen Normandie vous propose le festival "Jours de fête" avec de nombreux spectacles gratuits, du théâtre au cirque, en passant par la danse ou la musique.

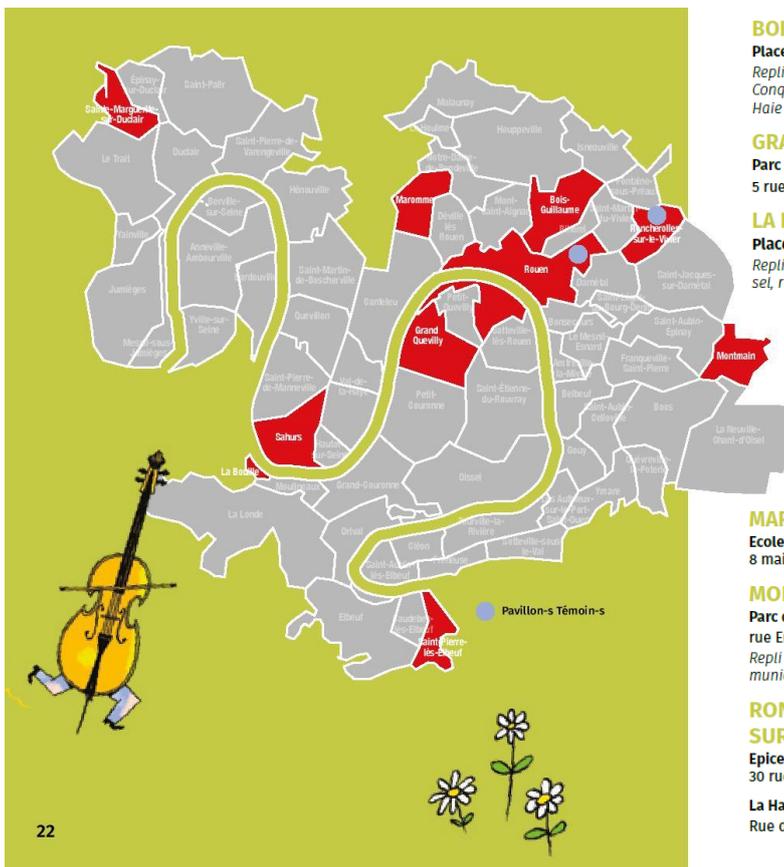
De nombreuses compagnies investissent l'espace public à Rouen et dans d'autres communes, sur les places et jardins publics. Une occasion de découvrir autrement le territoire Métropolitain.

Tout le programme est à retrouver sur le site de la Métropole Rouen Normandie :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/festivals-et-manifestations/jours-de-fete>



LES LIEUX DES ÉVÉNEMENTS



BOIS-GUILLAUME

Place de la Mairie
Repli éventuel : Espace G. Le Conquérant, 1530, rue de la Haie

GRAND-QUEVILLY

Parc Albert Camus
5 rue Albert-Camus

LA BOUILLE

Place Saint-Michel
Repli éventuel : Le Grenier à sel, rue du Colonel-Périn

MAROMME

Ecole Thérèse-Delbos
8 mail Louise-Michel

MONTMAIN

Parc de verdure
rue Eugénie-Watteel
Repli éventuel : gymnase municipal, rue des Cèdres

RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

Epicierie-bar les Ronches
30 rue de l'Église

La Halle
Rue des Émouquets

Salle de la Grange
Rue des Émouquets

Salle de la Pépinière
Route de Darnetal

ROUEN

Aître Saint-Maclou
186 rue Martainville

Bibliothèque du Châtelet
Place de Châtelet

Centre André-Matraux
Rue François-Couperin

Centre social Diana Armengol-Markarian
Place Alfred-de-Musset

Chapelle du C.H.U Charles-Nicolle
1 rue Germont

Dalle de la Grand'Mare
Rue François-Couperin

Eplanade Marcel-Duchamp
Repli éventuel : Musée des Beaux-Arts

Parc Grammont
17 rue Henri II Plantagenêt

Place de la Cathédrale

Square Verdret
Rue Jean-Lecanuët

SAHURS

Place Maurice-Alexandre

SAINTE-MARGUERITE SUR-DUCLAIR
Place de l'Église

SAINT-PIERRE-LÈS ELBEUF

Parc du Manoir
3, rue Héliène-Boucher
Repli éventuel : Espace culturel P. Torretton, 163, av. de l'Europe



DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

REDUISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIE GRACE AU SOLAIRE, AVEC L'AIDE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Produisez votre propre électricité et agissez pour la planète ! La Métropole vous accompagne pour vous équiper simplement chez vous avec un kit solaire photovoltaïque.

Jusqu'à 800 € d'aide pour l'achat et l'installation

Face à la hausse des prix de l'énergie, la Métropole Rouen Normandie propose une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 80 % du coût d'un kit solaire photovoltaïque « plug and play », soit jusqu'à 800 €.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les propriétaires ou locataires de maisons individuelles situées dans la Métropole peuvent demander l'aide, sous conditions de ressources (revenu fiscal de référence et composition du foyer).

Quel matériel est concerné ?

Les kits solaires concernés ont une puissance entre 300 et 550 Wc et peuvent être branchés simplement sur une prise extérieure (norme IP44). L'aide couvre :

- L'achat du kit,
- Sa livraison,
- L'installation (ex. : intervention d'un électricien pour poser une prise adaptée).

Pourquoi installer un kit solaire chez soi ?

- Jusqu'à 10 % d'économies sur votre facture d'électricité,
- Une énergie propre, locale et renouvelable, même en Normandie,
- Une installation rapide et sans travaux complexes.

Comment faire ?

1. Avant tout achat, contactez le service Énergies Métropole pour :
 - Vérifier votre éligibilité,
 - Obtenir des conseils sur le choix du kit.
2. Après l'achat :
 - Complétez la convention d'autoconsommation (Enedis ou Régie d'électricité d'Elbeuf),
 - Installez vos panneaux sur un mur, une terrasse ou dans le jardin. Attention : au-dessus de 1,80 m, une déclaration en mairie est obligatoire.

Pièces à fournir pour obtenir l'aide

- Pièce d'identité,
- RIB (au même nom que sur la facture),
- Dernier avis d'imposition,
- Facture du kit (mentionnant date, marque, modèle, puissance, mention « plug and play »),
- 2 photos de l'installation (vue rapprochée + vue d'ensemble).

Contactez Énergies Métropole avant de vous lancer :

<https://energies.metropole-rouen-normandie.fr/votre-projet/particuliers/kit-solaire/>



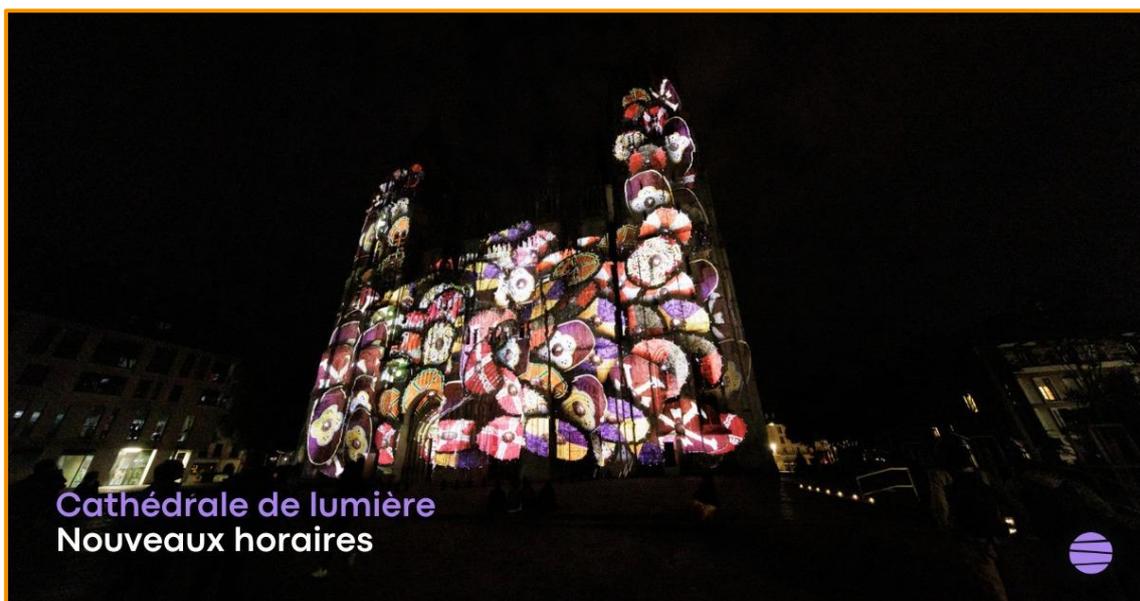
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

CATHÉDRALE DE LUMIÈRE - ROUEN

A partir du 1er août, jusqu'au 15 août, l'événement Cathédrale de lumière aura lieu tous les soirs à partir de 22h30.

Ne manquez pas Optic Gothic, la projection inédite aux inspirations impressionnistes et Op Art, ainsi que le spectacle Viking qui illuminent la façade de la Cathédrale Notre-Dame de Rouen.

Toutes les infos et horaires ici : www.metropole-rouen-normandie.fr



DONNEZ VOTRE AVIS POUR AMELIORER LE SERVICE MA MÉTROPOLE

Vous avez déjà contacté la Métropole pour une demande d'information, un signalement, une recommandation ou une démarche administrative ? Donnez votre avis sur les services aux usagers de la Métropole en répondant à cette enquête : <https://urlr.me/v3fsCX>



NOUS CONTACTER

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

Contact : secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
 - Garderie
 - Cantine
 - Etude
 - Accueil de loisirs mercredi et vacances

Contact : inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

SPORTS ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

Contact : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier...
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol...
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

Contact : urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, site internet, brochures d'information...
- Evènements et manifestations : foire à tout, fête nationale, commémorations...
- Associations
- Location de salle

Contact : communication@mairie-ymare.fr

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariages, enregistrement des PACS...
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

Contact : etatcivil@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

Contact : rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale...

Contact : elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

Contact : ccas@mairie-ymare.fr

Pour toute autre question : contact@mairie-ymare.fr

LES DATES A RETENIR

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 septembre pour le dernier YMAR'ché de l'année 2025 !

L'ensemble du Conseil Municipal se réjouit de vous retrouver lors de ces rendez-vous incontournables, organisés chaque premier samedi du mois entre avril et septembre. Cet événement, créé par l'actuelle Municipalité durant le mandat 2020-2026, est devenu un véritable succès et une habitude appréciée de tous.

La Municipalité d'YMARE organise

YMAR'ché nocturne

ÉDITION 2025

Le 1^{er} samedi
du mois
de 17h à 21h
Parc du château

• **SEPT.** •
06

Besoin de nous contacter ? Ecrivez-nous à ymarche@mairie-ymare.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

The poster features a colorful geometric background with shades of blue, green, and orange. It includes a calendar icon for September 6th and a silhouette of a family standing in front of a market stall.

LES DATES A RETENIR

L'association des Blés d'Or vous propose une vente de pains et de brioches cuits à l'ancienne dans le four à pain communal, une exposition de véhicules de collection et la vente de confitures, de plantes et d'arbustes, dans le Clos de la ferme, samedi 6 septembre entre 9h et 16h.



YMARE
Le Clos de la Ferme

6 sept
9h-16h

**VENTE DE PAINS
A L'ANCIENNE**

Brioches, Confitures,
Plantes & arbustes

**EXPOSITION
DE VÉHICULES
DE COLLECTION**

Organisation les Blés d'Or Ymarois

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

